

^ Z/Wd/KE > [ DW > K /

Le/la titulaire devra conduire un véhicule servant au transport des élèves pour aller à l'école et en revenir, ainsi que pour se rendre à d'autres activités liées à l'école à partir d'un trajet établi par le District scolaire.

L'employé(e) est responsable de la sécurité de ses passagers et de la conduite en toute sécurité du véhicule assigné conformément à la Loi sur les véhicules à moteur et ses règlements d'application, à la Loi sur l'éducation, ainsi qu'à toutes autres directives ou politiques ministérielles applicables.

Il/elle est chargé(e) également de conserver le véhicule propre et en état de fonctionner en toute sécurité.

COMPÉTENCES REQUISES